

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 OCTOBRE 2010

*L'an deux mille dix, le premier octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauflieu, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain PICOT, Maire.*

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Laurence DUVIVIER. Ms. Jacques BARA, Raymond DEMOLLIENS, Mme Maryline VASSEUR, Ms Jean-Maurice DOTTE, Philippe LECLERC, Patrick SCHIMEL, Emmanuel DENORME, Amaury VANDEPUTTE formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT ABSENTES EXCUSEES** : MMES Marie-Thérèse DESSENNE, Danièle OLIVIER, Céline HALEINE, Séverine SENÉ, Melle Emeline DUPONT.

Pouvoir de Madame DESSENNE à Monsieur PICOT, de Madame SENE à Monsieur DENORME et de Madame OLIVIER à Monsieur BARA.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de quinze, il a été conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil Municipal.

Monsieur Raymond DEMOLLIENS est nommé secrétaire de séance, l'ordre du jour peut-être abordé.

### **1) Mise à approbation de l'ordre du jour.**

Monsieur le maire demande l'ajout au point 8 d'une décision modificative N°5 pour l'encaissement du prêt crédit agricole réalisé dans le cadre de la rénovation de la salle polyvalente.

L'ordre du jour ainsi complété est adopté par 13 voix pour.

### **2) Mise à approbation du compte rendu du 09 juillet 2010.**

Le projet de compte rendu est adopté sans modification par 13 voix pour.

### **3) Cimetière : reprise des concessions en état d'abandon.**

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les reprises par la commune des concessions suivantes issues du cimetière communal : concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à cinq ans d'intervalle les 15 décembre 2001 et 30 novembre 2006, dans les conditions prévues par l'article R. 2223-13 du code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon.

Il est à noter qu'aucuns travaux de remise en état n'ont été constatés sur l'ensemble des concessions depuis le dernier constat.

#### SECTION A

N°	Désignation emplacement	Concessionnaire
2	Allée A -Rangée 1	CHIREUX André-CHIREUX Anne-Marie
3	Allée A -Rangée 1	CARTON-CLEROT
4	Allée A -Rangée 1	BETHUNE-CHABAILLE
6	Allée B -Rangée 1	DEVERMAN Henri

13	Allée C -Rangée 1	TERRIEN
16	Allée C -Rangée 1	CAILLEUX NOTRE DAME
17	Allée C -Rangée 1	DUPREZ Daniel

SECTION B

N°	Désignation emplacement	Concessionnaire
13	Allée B -Rangée 2	NEVEU-PARMENTIER
18	Allée B -Rangée 2	JORON-CORMON
26	Allée C -Rangée 1	VAILLANT vve RICHARD
28	Allée C -Rangée 1	DARQUES Jules
32	Allée C -Rangée 2	LEFEVRE-FLOURY
44	Allée D -Rangée 1	DAIRE

SECTION C

N°	Désignation emplacement	Concessionnaire
2	Allée centrale -Rangée 1	CRIGNON-CARLIER
7	Allée A -Rangée 1	GUILLOT-DARRAS
13	Allée B -Rangée 1	DELAHAYE-DUQUESNE
29	Allée C -Rangée 1	BOULANGER Alice
30	Allée C -Rangée 1	FAFET Jules
33	Allée C -Rangée 2	CLERY-DURIS
34 bis	Allée C -Rangée 2	DUPREZ
38	Allée C -Rangée 2	GAUDEFROY
39	Allée C -Rangée 2	NOIROT Vve HOAREAU Suzanne

SECTION E

N°	Désignation emplacement	Concessionnaire
2	Allée Centrale-Rangée 1	ODENT-DUPONT
9	Allée Centrale Rangée 1	

SECTION F

N°	Désignation emplacement	Concessionnaire
2	Allée Centrale -Rangée 1	
4	Allée Centrale -Rangée 1	
18	Allée B- Rangée 1	BRAULT-BOULY
19	Allée B- Rangée 1	
36	Allée C- Rangée 1	CHATELAIN-POIRET

SECTION G

N°	Désignation emplacement	Concessionnaire
25	Allée A-Rangée 1	DEU Charles

SECTION H

N°	Désignation emplacement	Concessionnaire
2	Allée Centrale -Rangée 1	MERCIER-BROUSSELLE
3	Allée Centrale Rangée 1	LACAILLE
7	Allée D -Rangée 1	VASSEUR DUPONT
8	Allée D -Rangée 1	DETATTRE-STALIN
16	Allée D -Rangée 2	JORON- WALLET

31	Allée B -Rangée 1	DUSUEL-VIOT
39	Allée B -Rangée 2	CAPRON-LAPRAN
42	Allée B -Rangée 2	DUMAS
49	Allée A -Rangée 1	
52	Allée A -Rangée 1	LEFEVRE-PERY
53	Allée A -Rangée 1	FACQUEZ

SECTION I

N°	Désignation emplacement	Concessionnaire
12	Allée C -Rangée 2	DELARASSE
13	Allée C -Rangée 2	EMERY-RAMBOIN
19	Allée B -Rangée 1	PINCHON
21	Allée B -Rangée 1	JOSSE-MANGOT

SECTION J

N°	Désignation emplacement	Concessionnaire
4	Allée A -Rangée 1	TETART

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2223-17 et R. 2223-18,

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence, que la dernière inhumation remonte à plus de dix ans et qu'elle est en état d'abandon selon les termes de l'article précité,

Considérant que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle nuit au bon ordre et à la décence du cimetière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 13 voix :

- 1°/ que les concessions énumérées ci-dessus, sont réputées en état d'abandon ;
- 2°/ d'autoriser monsieur le maire à reprendre lesdites concessions au nom de la commune et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

#### **4) Révision des tarifs au cimetière.**

Monsieur le maire expose que le coût de remise en état des concessions reprises risque d'être élevé. La commission cimetière va s'attacher à faire établir des devis. Il propose donc de réviser les prix de vente des concessions. Après étude des tarifs pratiqués par les communes limitrophes, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer ces nouveaux tarifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 13 voix pour :

- de créer des concessions trentenaires
- de fixer les tarifs comme suit :

CONCESSION	30 ANS	50 ans
SIMPLE	140 €	250 €
DOUBLE	280 €	500 €
COLOMBARIUM	550 €	

## **5) Location de la réserve foncière « section ZL 30 ».**

Monsieur le maire expose qu'il a reçu un courrier de Monsieur Fabrice LEPINE, actuel locataire de la réserve foncière, l'informant qu'il laisse la terre libre à compter du 15 septembre 2010 soit 4ha 11 ares et 14 ca.

Après débat, le conseil municipal décide par 13 voix pour d'en informer tous les agriculteurs exploitants ayant leur siège social au village.

## **6) Nomination d'un Régisseur suppléant.**

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal la nomination de Madame Céline RIMBAULT, adjoint administratif, en tant que régisseur suppléant aux régies de recettes et d'avance en remplacement de Madame Isabelle LEMOINE. Il explique que sa présence régulière au secrétariat de mairie lui permettra de suppléer le régisseur titulaire de manière ponctuelle.

Vu la délibération du 06 septembre 1996 portant création d'une régie de recettes,  
Vu l'arrêté institutif en date du 7 septembre 1996,  
Vu l'arrêté modificatif en date du 17 Août 1999,  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 octobre 2000,  
Vu l'arrêté modificatif du 14 juin 2001,  
Vu l'arrêté du 14 juin 2001, portant nomination d'un régisseur et d'un suppléant à la régie d'avances,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, désigne Madame Céline RIMBAULT suppléante aux régies de recettes et d'avance.

## **7) Modification de l'encaisse à la régie de recettes.**

Monsieur le Maire indique que l'augmentation régulière des recettes à la cantine et au centre de loisirs oblige le régisseur à effectuer des dépôts avec des fréquences de plus en plus rapprochées. Pour lui permettre de rester dans la légalité, à savoir un versement mensuel, monsieur le maire propose de revoir le montant de l'encaisse actuellement fixé à 3 000 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 13 voix pour de fixer à 4 000 euros le montant maximum de l'encaisse que le régisseur de recettes est autorisé à conserver.

## **8) Décisions modificatives.**

- a) Monsieur le Maire indique que du fait de l'ouverture d'une 4<sup>ème</sup> classe à l'école primaire, la commune a été dans l'obligation de commander une table ainsi que des chaises pour les moyennes sections de maternelles. Il propose donc l'adoption d'une décision modificative.
- b) Monsieur le maire vient de recevoir à sa grande surprise une taxe locale d'équipement liée aux travaux d'agrandissement de la gendarmerie. Des crédits sont donc à prévoir à l'article 2313 programme 37.
- c) Le crédit agricole vient de virer la somme de 86 925 euros, montant du prêt contracté pour la rénovation de la salle polyvalente. Les crédits n'avaient été inscrits que partiellement au budget primitif. Les inscriptions budgétaires complémentaires sont à prévoir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte par 13 voix pour les décisions modificatives suivantes :

DECISION MODIFICATIVE N°3 : transfert de la somme de 530 € de l'article 6188 « autres frais divers » à l'article 2184- programme 64 « achat mobilier scolaire ».

DECISION MODIFICATIVE N°4 : virement de crédits de l'article 6188 « autres frais divers » à l'article 2313- programme 34 «agrandissement gendarmerie».

DECISION MODIFICATIVE N°5 : inscription de la somme de 46 925 € à l'article 16411 « emprunts recettes » et à l'article 2313-programme 66 « rénovation salle polyvalente ».

## **9) Informations diverses .**

### **1) Monsieur le Maire.**

- Une 4ème classe a été ouverte le 8 septembre après comptage des élèves par madame l'inspectrice départementale de l'éducation Nationale. Une nouvelle répartition a donc été réalisée : classe de Madame PIAU inchangée 26 élèves, classe de Madame LEGAY CP-CE1 19 élèves, classe de Melle COLOMBEL MS-GS 22 élèves, classe de Madame HESDIN 21 élèves.
- Le transport à la demande est entré en vigueur en septembre. Sur appel téléphonique, les usagers peuvent prendre un bus pour rejoindre la tête de ligne de Dury. Deux allers et deux retours sont prévus par jour.
- Une réunion s'est tenu le 30 septembre à l'hôtel de ville d'Amiens avec des représentants de l'agence de l'eau, des élus et des techniciens en charge de la compétence « eau et assainissement ». Cette rencontre fait suite au courrier collectif qu'ont adressé les maires de Rumigny, Hébécourt et Saint-Sauflieu dans le but d'obtenir des informations quant à l'installation de l'assainissement collectif sur leurs communes. Ces travaux pourraient faire partie du 10ème programme qui serait mis en place en 2013.  
Les travaux pourraient être réalisés à partir de 2015. Mais ces éventualités sont conditionnées à l'accord de l'agence de l'eau pour le financement. Des réponses plus précises devraient être apportées fin 2011. Pour l'heure, il faut savoir que le schéma directeur d'assainissement ayant été adopté sur notre commune, aucune aide financière ne peut être accordée aux administrés qui souhaiteraient remettre leurs installations aux normes.
- Les travaux de création d'un trottoir rue de la cavée, initialement programmés pour fin septembre sont reportés au 1er semestre 2011, car faute d'une concertation suffisante, l'effacement des réseaux n'a pas été prévu par les services métropolitains. Cet effacement est pourtant un préalable à la réalisation de cet aménagement sécuritaire. L'étude et le montage financier dépendent de la Fédération d'électricité de la somme qui instruit actuellement ce dossier.
- Des réunions concernant le programme de proximité d'investissement (PPI) se tiennent actuellement (prochaine en novembre). Il s'agit de définir les priorités d'Amiens Métropole en matière d'aménagements pour les prochaines années.
- Le service civique est désormais en vigueur et concerne les 16/25 ans. Il est rémunéré à hauteur de 450 euros par mois sur 6 à 12 mois (pris en charge par l'Etat auxquels s'ajoutent 100 euros de frais pris en charge par la collectivité d'accueil).

### **2) Madame DUVIVIER.**

- Des séances de remise à niveau par rapport au code de la route se sont tenues ces derniers jours. Ce sont 10 à 15 personnes par séance qui ont fréquenté ces stages dispensés par l'association « Agiroute ».

### 3) Monsieur BARA.

- Les travaux de rénovation de la salle polyvalente sont pratiquement terminés. Il reste essentiellement les rideaux à installer.  
Par ailleurs, la société « Véritas » a rendu son rapport de sécurité. Quelques travaux sont à prévoir.

### 4) Monsieur DEMOLLIENS

- Les travaux de remise en état des routes sont terminés. Les travaux ont consisté à des décaissements à certains endroits et à la pose d'un enrobé coulis à froid.
- Les mêmes travaux sont prévus sur la rue Gargault en 2011.

### 5) Monsieur DOTTE

- L'exposition « 1000 ans d'histoire » a été un véritable succès. Ce sont environ 800 personnes sur une journée et demi qui ont fréquenté cet événement.  
Un livre reprenant les différentes photos est envisagé. Celui-ci pourrait également être mis en ligne.

## 10) Questions diverses

- M. VANDEPUTTE signale un trou à proximité du regard jouxtant l'entrée du lotissement « les charmilles ». Monsieur le maire indique que cette remise en état incombe aux services d'Amiens Métropole qui ont été alertés.

Aucune autre question n'est posée, Monsieur le Maire clos la séance à 22 heures 30.

Les membres du Conseil Municipal,

Laurence DUVIVIER

Jacques BARA

Raymond DEMOLLIENS

Maryline VASSEUR

Jean-Maurice DOTTE

Philippe LECLERC

Patrick SCHIMEL

Emmanuel DENORME

Amaury VANDEPUTTE.

Le Maire,  
Alain PICOT.